



GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

COMPTE-RENDU DU COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION DU 03 AVRIL 2023 À ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Titulaires			Suppléants		
Membres représentants du collège public					
Nom	Fonction	Présence	Nom	Fonction	Présence
Alain SIMONET	CC Midi Corrézien	<i>Excusé</i>	Christophe CARON	CC Midi Corrézien	Présent
Christophe LISSAJOUX	CC Midi Corrézien	Présent	Michel CHARLOT	CC Midi Corrézien	<i>Excusé</i>
Eric CISCARD	CC Midi Corrézien	<i>Absent</i>	Dominique CAYRE	CC Midi Corrézien	<i>Excusé</i>
Jean-Pierre LASSERRE	CC Xaintrie Val'Dordogne	Présent	Régis VAN NIEUWENHUYSE	CC Xaintrie Val'Dordogne	Présent
Jean-Basile SALLARD	CC Xaintrie Val'Dordogne	Présent	Vincent ARRESTIER	CC Xaintrie Val'Dordogne	Présent
France CHASTAINGT	CC Xaintrie Val'Dordogne	<i>Absent</i>	Francis LAFON	CC Xaintrie Val'Dordogne	<i>Absent</i>
Laurence DUMAS	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Présente	Eric GALINON	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	<i>Absent</i>
Membres représentants du collège privé					
Véronique SIMBILLE	Association CASAP/Musée de l'Homme de Neandertal	Présente	Christophe CHIROL	Association Aïcontis	<i>Absent</i>
Paul CHAUMEIL	Confrérie des Gourmets de la Châtaigne	Présent	Sébastien SOULIE	Chambre d'Agriculture de la Corrèze	<i>Absent</i>
Jacques LEYMAT	Comité du Noyer et de la Châtaigne	Présent	Georges POUJADE	Conseil de Développement	<i>Absent</i>
Marie-Françoise EYMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze	Présente	Jean-François ROBERT	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze	<i>Absent</i>
Christian LASSALLE	Association Noailhac Mémoire Patrimoine	Présent	Nathalie DELPY	Association Collonges Animations Spectacles	<i>Excusée</i>
François BRETIN	Représentant de l'Association des Forêts de la Xaintrie	Présent	Michel VERNEJOUX	Représentant de l'Association de la Forêt au Jardin	<i>Absent</i>
Aurélié LECANU	Domaine du Lac de Feyt	Présente	Sylvain Piantanida	Jardins Sothys	<i>Absent</i>
Jérôme BILLY	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze	<i>Absent</i>	Daniel PONTY	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze	<i>Absent</i>

Membres associés					
Etienne DESPLANQUES	Préfet de la Corrèze	<i>Absent</i>	Philippe LAYCURAS	Sous-Préfet de la Corrèze	<i>Excusé</i>
Anabelle REYDY	Conseillère Régionale	<i>Absente</i>	Pascal COSTE	Président du Conseil départemental, Conseiller	<i>Absent</i>
Sébastien DUCHAMP	Conseiller départemental	Présent	Ghislaine DUBOST	Conseillère départementale	<i>Absente</i>
Sonia TROYA	Conseillère départementale	<i>Excusée</i>	Nicole BARDI	Présidente de la CC Xaintrie Val' Dordogne	<i>Absente</i>
Eva CORRAL-MALDONADO	Chargée de mission territoires, DATAR, Conseil régional	Présente	Sylvaine FOIX	Direction du Développement des Territoires, Conseil départemental	Présente
Aline DECOUTY	Chef de projet, Conseil départemental	Présente	Marie SAULE	Directrice, Comité Départemental du Tourisme	<i>Absente</i>
Michel QUEILLE	Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze	<i>Absent</i>	Camille LACHEZE	Directrice, Office de Tourisme Vallée de la Dordogne	Présente
Jean-Pierre BROUSSE	Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze	Présent	Christophe REY	Responsable d'antenne et conseiller spécialisé, Chambre d'Agriculture de la Corrèze	<i>Absent</i>
Anne MAMBRINI	Responsable Pôle Etudes et observation économique, CCI de la Corrèze	<i>Absente</i>	Marie-Ange BRUSACORAM	Référente développement des entreprises, CCI de la Corrèze	<i>Absente</i>
Laurent VIGNAUD	Directeur régional délégué, Agence de Services et de Paiement	<i>Excusé</i>	Rodolphe MAILLES	Directeur Général des Services, CC Xaintrie Val' Dordogne	<i>Absent</i>
Mathieu LABONNE	Chargé de mission instruction, Conseil régional	<i>Absent</i>	Séverine SIRIEIX	Directrice Générale Adjointe, CC Xaintrie Val' Dordogne	<i>Absente</i>
Aurélien SERS	Cheffe de projet « Petite Ville de Demain », CC Midi Corrèzien	Présente	Cédric COURAGEOT	Chargé de mission Agriculture, PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	<i>Excusé</i>
Audrey BELPEUCH	Coordinatrice, PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Présente	Camille LERIBAU	Chargée de mission GPECT, PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	<i>Excusée</i>
Ulysse LEJAY	Chargé de mission LEADER, GAL Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Présent	Virginie BELLO	Gestionnaire LEADER, GAL Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Présente
			Elisa TREMOUILLE	Chargée de mission PAH, PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	<i>Excusée</i>

La séance du Comité Unique de Concertation est ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre LASSERRE à 14h30.



RESPECT DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

COLLÈGE PUBLIC

Membres présents : 7
Membres ayant voix délibérante : 5

COLLÈGE PRIVÉ

Membres présents : 7
Membres ayant voix délibérante : 7

Plus de la moitié des membres ayant voix délibérante étaient présents (12 membres sur 15).
 Plus de la moitié des membres présents ayant voix délibérante appartenaient au collège privé (7 membres sur 12).

DOUBLE QUORUM ATTEINT

Le Président du GAL remercie les personnes présentes et fait part des personnes excusées. Il annonce que le double quorum est atteint.

Le Président présente le nouveau Chargé de mission LEADER, Ulysse LEJAY, en poste depuis le 23 Janvier dernier, et informe également du départ de Virginie BELLO, Gestionnaire LEADER, qui quittera ses fonctions le 26 Mai prochain, après plus de 5 années au sein du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du CUC du 18 Novembre 2022
2. Approbation du Rapport d'Activité et de Mise en Œuvre 2022
3. Désengagements (ré-injection de reliquats) et désélection
4. Programmation de projets (attribution des aides)
5. Modification du dossier PAH 2022 / 2023
6. Présentation de la maquette financière et transferts
7. Conventonnement programmation 2023-2027
8. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu du CUC du 18 Novembre 2022

Il est proposé l'adoption du compte-rendu du Comité Unique de Concertation réuni le vendredi 18 Novembre 2022.

Avant son adoption, le Président indique avoir reçu une précision de la part de M. Christian LASSALLE par mail le 08/12/2022. Celle-ci concerne la partie relative à l'avis d'opportunité pour le projet « Etude pour la protection et la valorisation du souterrain d'Orgnac – phase 2 » par la Commune de Noailhac, et porte sur la correction de deux erreurs : « C. LASSALLE précise que l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine ~~est partenaire de la commune pour mener à bien ce projet~~ **participe bénévolement aux fouilles conduites par le Service régional de l'archéologie**. Le phasage du projet est indépendant de la volonté de la commune avec la nécessité de mener une seconde campagne de fouilles archéologiques au vu des résultats de la première et celle de sécuriser le souterrain avec un second volet de consolidation. Les modalités d'intervention et les calendriers des différents financeurs ont également amené la commune à repenser le phasage du projet. La troisième phase, qui correspondra aux travaux de valorisation, est ~~d'ores-et-déjà~~ lancée **sur la partie études, avec l'architecte**. L'association a commandité la réalisation d'un film pour une visualisation en 3D des galeries qui sera restituée en surface sous l'auvent ».

Aucune autre remarque n'est faite en séance par les membres du CUC.

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité l'adoption du compte-rendu de la réunion du vendredi 18 Novembre 2022.

2. Approbation du Rapport d'Activité et de Mise en Œuvre 2022

Il est rappelé que les membres du Comité Unique de Concertation ont été destinataires du Rapport Annuel d'Activités et de Mise en Œuvre 2022 via le Google Drive afin de prendre connaissance du bilan de l'année passée.

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité le Rapport Annuel d'Activités et de Mise en Œuvre 2022.

3. Désengagements (ré-injection de reliquats) et désélection

Il est nécessaire de solder les dossiers lorsque la ou les demandes de paiement ont été payées. Avant de pouvoir solder le dossier, si ce dernier n'a pas été payé entièrement (cas des sous-réalisations notamment), il faut désengager les reliquats pour les ré-injecter dans la maquette financière. Les projets suivants sont concernés par une sous-réalisation :

F.A	Porteur	Projet	Attribuée	Payée	Reliquat	
2. Tourisme	CC Xaintrie Val'Dordogne	Installation d'un ponton flottant	33 566 €	32 022 €	1 544 €	4,6 %
3. Sports nature	Fédération de la Corrèze pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Développement du loisir de pêche	23 217 €	18 864 €	4 353 €	18,8 %
3. Sports nature	CC Xaintrie Val'Dordogne	Création d'une base VTT de randonnée	5 348 €	5 179 €	170 €	3,2 %
4. Patrimoine	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Candidature au label 'Pays d'Art et d'Histoire'	6 077 €	5 189 €	889 €	14,6 %
5. Evènements	Association Argenta Dordogne Canoë Kayak	Dordogne intégrale 2017	7 468 €	5 507 €	1 961 €	26,3 %
5. Evènements	Association SEVAD	X-Trail 2017	20 000 €	18 757 €	1 234 €	6,2 %
5. Evènements	Argentat sur Dordogne	Animation 2020-2021	50 000 €	47 864 €	2 136 €	4,3 %
9. Coopération	Association La Dordogne de Village en Barrage	Développement du sentier de randonnée	14 015 €	10 827 €	3 188 €	22,8 %

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité le désengagement de reliquats et leur ré-injection dans la maquette financière pour un montant total de 15 474.00 €.

Le projet suivant a été abandonné suite à des dépenses présentées insuffisantes pour atteindre le plancher d'aide LEADER. Il est nécessaire de le désélectionner afin de désengager la somme réservée lors de l'avis d'opportunité du CUC du 08/07/2022, et ainsi les ré-injecter dans la maquette financière.

F.A	Porteur	Projet	LEADER opportunité	Commentaire
5. Evènements	Association les Champitrieres	Les Champitrieres : Festival de spectacles vivants 2022	4 300 €	Dépenses présentées insuffisantes pour arriver au plancher LEADER

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la désélection du projet et la ré-injection dans la maquette financière du montant de 4 300.00 €.

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

4. Programmation de projets (attribution des aides)

Les **7 projets** suivants ont reçu un avis règlementaire favorable suite à la pré-instruction par l'équipe technique du GAL, puis l'instruction par le service instructeur :

Fiche-action 4. Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel

Démarche patrimoniale « Pays d'Art et d'Histoire » (2022) (PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne)

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Pour impulser une démarche de valorisation patrimoniale en Vallée de la Dordogne Corrèzienne, il est proposé de poursuivre la démarche d'étude et de diagnostic sur le territoire en 2022. Cet état des lieux permettra de compléter les inventaires et de mener un diagnostic sur le patrimoine immatériel. Il est proposé de faire appel à une stagiaire pendant 6 mois. De plus, dans le cadre de l'action en direction de la jeunesse

et afin de renforcer l'appropriation des richesses locales, il est prévu de lancer une expérimentation « classe patrimoines ». En partenariat avec le rectorat, il s'agira d'établir un programme d'une semaine de découverte rayonnant sur différents sites du territoire.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 25/03/2022 avec une note de sélection de 25/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Stage et frais indirects	4 018.56 €	FEADER-LEADER	5 366.04 €	80 %
Livret découverte	2 689.00 €	Autofinancement	1 341.52 €	20 %
TOTAL	6 707.56 €	TOTAL	6 707.56 €	

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, ne prend pas part au vote. Son suppléant a voix délibérante.

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 25/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 5 366.04 € à ce projet.

**Route des Signes Lapidaires
(Association Noailhac Mémoire et Patrimoine)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

9 communes du Midi Corrézien et leur association de valorisation patrimoniale souhaitent créer un circuit de découverte des marques ou signes lapidaires. Il s'agit de signes gravés au moyen-âge sur les pierres de façades de certaines églises romanes. Ce projet multi-partenarial, mené par l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine, a pour objectifs de proposer une démarche innovante de découverte du patrimoine, notamment à travers l'utilisation du smartphone ; de faire découvrir les signes lapidaires, mais aussi les édifices et les monuments historiques concernés ; de mettre à disposition des données ou explications en terme d'histoire du bâti ou de patrimoine ; de créer une « route » afin d'offrir un cheminement à travers le territoire pour le découvrir.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 30/09/2022 avec une note de sélection de 22/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes		
Réalisation d'un site internet	4 800.00 €	FEADER-LEADER	8 000.00 €	57 %
Panneaux et Mobilier d'interprétation	7 253.22 €	CC Midi Corrèzien	2 000.00 €	14 %
Dépliants	1 896.00 €	Autofinancement privé	4 114.17 €	29 %
Documentation spécifique	164.95 €			
TOTAL	14 114.17 €	TOTAL	14 114.17 €	

Taux d'aide publique : 70, 85 %

Conflit d'intérêt :

Christian LASSALLE, en qualité de Président de l'Association Noailhac Mémoire et Patrimoine, ne prend pas part au vote. Son suppléant a voix délibérante.

Nombre de votants : 11, dont 6 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	11
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	11

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 22/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 8 000.00 € à ce projet.

Fiche-action 5. Développement et soutien aux animations culturelles et sportives

**Les Automnales de Meyssac 2022
(Association Meyssac Culture et Loisirs)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Après deux premières éditions en 2019 et 2021, l'association Meyssac Culture et Loisirs souhaite organiser une nouvelle édition du festival Les Automnales de Meyssac. L'édition 2022 aura pour thème « Les Arts lointains en miroir » autour des cultures africaine et inuit. Pour ce festival toujours conçu sur 3 jours à la mi-octobre, Meyssac Culture et Loisirs poursuit ses partenariats. L'exposition se tiendra en un seul lieu : la salle communale de Versailles à Meyssac. Il est envisagé la tenue de certaines activités complémentaires, en lien avec l'EHPAD, la médiathèque, l'école primaire, l'IME..., en dehors de la salle d'exposition et selon les besoins. L'objectif de l'association est de développer et faciliter l'accès à la culture en milieu rural pour un public le plus large possible.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 30/09/2022 avec une note de sélection de 20/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes		
Prestations artistiques	1 800.00 €	FEADER-LEADER	4 123.03 €	50 %
Frais des artistes (déplacement, restauration, hébergement)	2 292.20 €	Conseil départemental	1 500.00 €	18 %
Frais d'organisation	1 689.00 €	Commune de Meyssac	1 000.00 €	12 %
Frais de communication	1 462.60 €			
Coordination administrative	150.00 €	Autofinancement privé	1 655.76 €	20 %
Achat / Location matériel	884.99 €			
TOTAL	8 278.79 €	TOTAL	8 278.79 €	

Taux d'aide publique : 80, 00 %

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 20/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 4 123.03 € à ce projet.

**Rénovation de la scène des Théâtrales de Collonges-la-Rouge
(Association Collonges Animations Spectacles)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Depuis 1991, Collonges-la-Rouge se pare de sa tenue des grands soirs pour accueillir les festivaliers et amateurs de théâtre venus assister à une représentation, à la tombée de la nuit. L'association Collonges Animations Spectacles organise chaque année le seul festival de théâtre du Midi Corrèzien, Les Théâtrales de Collonges-la-Rouge. Une programmation annuelle de 6 dates par été est organisée en nocturne dans un théâtre de verdure. Cette année, l'association Collonges Animations Spectacles est contrainte de rénover et d'agrandir la scène des Théâtrales. Du fait de la spécificité du site et de l'expertise technique nécessaire, l'association fera appel à un charpentier compagnon du devoir.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 08/07/2022 avec une note de sélection de 14/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Rénovation de la scène	9 888.16 €	FEADER-LEADER	4 410.52 €	45 %
		Commune de Collonges-la-Rouge	3 500.00 €	35 %
		Autofinancement privé	1 977.64 €	20 %
TOTAL	9 888.16 €	TOTAL	9 888.16 €	

Taux d'aide publique : 80, 00 %

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 14/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 4 410.52 € à ce projet.

Fiche-action 6. Valorisation des productions agricoles par la création de nouveaux débouchés et le développement des circuits de proximité

Construction d'une halle de marché à Saint-Privat (Commune de Saint-Privat)

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Saint-Privat est une des 6 communes de la Vallée de la Dordogne Corrézienne a bénéficié d'un marché hebdomadaire. Tous les vendredis matins, le « petit marché » prend place au Champ de Foire pour proposer aux habitants du bassin de vie des produits locaux. Le nombre de producteurs locaux a été multiplié par 3 depuis l'origine du marché atteignant aujourd'hui une vingtaine d'exposants selon les saisons. La création d'une halle de marché permettra de proposer un espace couvert pour une meilleure installation et un meilleur accueil, notamment en hiver, des producteurs et de la clientèle. La commune souhaite ainsi poursuivre ses actions en matière de soutien à l'agriculture de proximité au travers d'un projet de construction d'une halle de marché. Cette volonté s'inscrit pleinement dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 20/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Maçonnerie	11 700.00 €	FEADER-LEADER	79 376.67 €	80 %
Charpente, couverture	81 937.93 €			
Électricité	4 315.00 €	Autofinancement	19 844.17 €	20 %
Plomberie	1 267.91 €			
TOTAL	99 220.84 €	TOTAL	99 220.84 €	

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Basile SALLARD, en qualité de représentant légal de la commune de Saint-Privat, ne prend pas part au vote. Son suppléant a voix délibérante.

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 20/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 79 376.67 € à ce projet.

**Émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Vallée de la Dordogne Corrézienne (2022)
(PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Depuis le mois de novembre 2019 et l'ouverture d'un poste de chargé de mission agriculture à mi-temps, puis à temps-plein à partir de novembre 2020 au sein du PETR, la mobilisation des élus et des acteurs de l'alimentation locale a fait naître une réelle volonté d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrézienne. Les actions envisagées sont de trois types : des actions d'études afin de compléter le diagnostic et d'analyser des projets de filières identifiées ; des actions de mise en réseau pour fédérer les acteurs concernés et faire émerger une ambition commune ; et des actions de valorisation du projet afin de promouvoir le système alimentaire local.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 25/03/2022 avec une note de sélection de 26/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	32 543.37 €	FEADER-LEADER	9 688.12 €	29 %
		Conseil Régional	13 017.35 €	38 %
Communication et divers	1 481.00 €	Etat (DRAAF)	4 514.04 €	13 %
		Autofinancement public	6 804.86 €	20 %
TOTAL	34 024.37 €	TOTAL	34 024.37 €	

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, ne prend pas part au vote. Son suppléant a voix délibérante.

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 26/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 9 688.12 € à ce projet.

Fiche-action 10. Fonctionnement du GAL

Frais de Fonctionnement du GAL (2022) (PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne)

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Une équipe technique composée de deux temps plein est dédiée au programme LEADER au sein du PETR afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la programmation. Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de demande de subvention, pré-instruire les dossiers de demande d'aide et de paiement, assurer le suivi technique et financier de la programmation, animer le Comité Unique de Concertation et toute autre instance décisionnelle et de travail, communiquer sur le programme et valoriser les projets soutenus.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	52 135.76 €	FEADER-LEADER	48 706.59 €	80 %
Coûts indirects	8 491.96 €			
Communication	120.00 €	Autofinancement public	12 176.65 €	20 %
Frais de mission	135.52 €			
TOTAL	60 883.24 €	TOTAL	60 883.24 €	

Taux d'aide publique : 100 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, ne prend pas part au vote. Son suppléant a voix délibérante.

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité l'attribution d'une aide FEADER-LEADER de 48 706.59 € à ce projet.

5. Modification du dossier déjà sélectionné

Fiche-action 4. Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel

**Démarche patrimoniale « Pays d'Art et d'Histoire » 2022-2023
(PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Le PETR poursuit sa démarche patrimoniale en 2022-2023 par le recrutement d'une chargée de mission en alternance, Elisa TREMOUILLE, dans le cadre de son master 2 « Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial » au sein de l'université de Limoges. Elle aura pour missions de compléter le diagnostic patrimonial en cours sur le territoire ; d'assurer la distribution du livret découverte ; de concevoir le planning de la semaine découverte ; de formuler des recommandations opérationnelles et des propositions en faveur d'une démarche patrimoniale et culturelle ; de mettre en œuvre une ou plusieurs actions de valorisation et de médiation en direction du grand public ; d'étudier une candidature potentielle au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 21/30.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Frais salariaux et couts indirects	23 000 € 21 903 €	LEADER	38 685 €	80 %
Frais de mission	1 000 €			
Matériels	2 000 € 1 453 €	Autofinancement	9 671 €	20 %
Communication Jeu BORDIER	4 000 € 24 000 €			
Total	48 356 €			

Conflit d'intérêt :

Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, ne prend pas part au vote. Son suppléant a voix délibérante.

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 21/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 38 685.00 € à ce projet.

Échanges en séance :

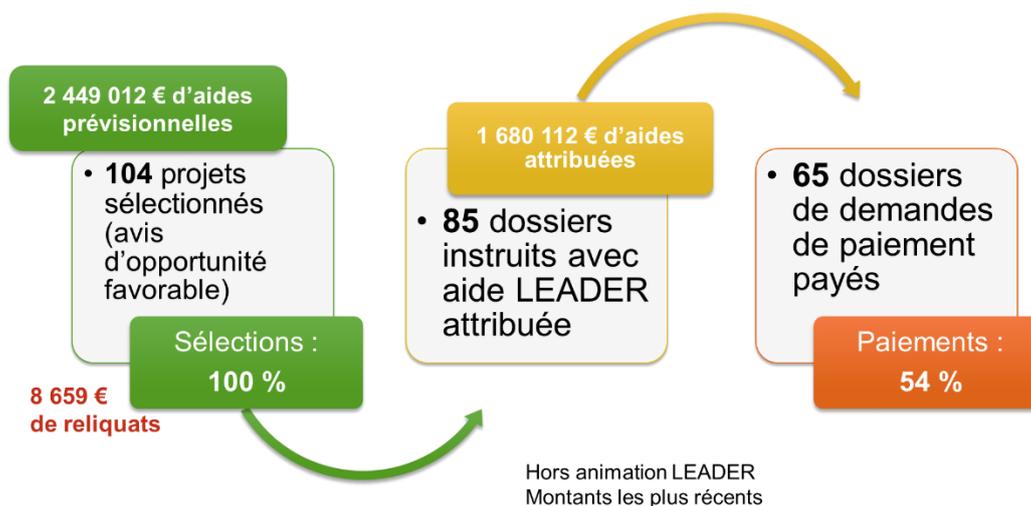
U. LEJAY précise qu'une modification du plan de financement concernant le dossier « Démarche patrimoniale PAH 2022-2023 » a été faite suite à la prise en compte de la dépense du Jeu Bordier (achat d'un jeu de société à destination des habitants de la Vallée de la Dordogne Corrézienne) ; cette dépense vient augmenter l'aide LEADER et permet l'utilisation d'une partie des fonds restants de l'enveloppe 2014/2020.

A. DECOUTY s'interroge sur le devenir des reliquats de l'enveloppe, à savoir s'ils seront utilisés pour d'autres projets où s'ils seront restitués à la fin de la programmation.

U. LEJAY informe le comité qu'à ce jour, même en prenant en compte la hausse de la subvention LEADER avec ce dossier PAH 2022/2023, il existe un reliquat de 8 659 €. Ce reliquat devrait grandir au fur et à mesure que les demandes d'aide et les demandes de paiement sont instruites. Avec l'impossibilité de sélectionner de nouveau dossier, ces reliquats seront restitués.

6. Présentation de la maquette financière et transferts

Synthèse de la maquette financière :



Fiche-action	Maquette financière actuelle	Consommation actualisée	Reliquats	Nouvelle maquette
1. Numérique	102 688 €	102 688 €	0 €	103 925 €
2. Tourisme	601 697 €	671 734 €	- 69 767 €	672 971 €
3. Sports nature	253 227 €	260 452 €	- 7 225 €	261 689 €
4. Patrimoine	697 996 €	682 622 €	15 374 €	683 859 €
5. Evènements	307 906 €	307 209 €	697 €	308 446 €
6. Circuits courts	297 082 €	266 709 €	28 535 €	269 784 €
8. Mise en réseau	169 531 €	144 932 €	24 599 €	146 169 €
9. Coopération	27 273 €	10 827 €	16 446 €	10 827 €
TOTAL	2 457 671 €	2 447 174 €	8 659 €	2 457 671 €

Échanges en séance :

Il est nécessaire de faire des transferts de crédits pour équilibrer les fiches-actions. Les montants ont été calculé sur la base du reliquat global de 8 659.00 € présenté ce jour, et permet une distribution à part égale sur les 7 premières fiches-actions.

Nombre de votants : 12, dont 7 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	12

Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité le transfert entre fiches actions.

7. Conventonnement programmation 2023-2027

1/ Fiches-Action :

U. LEJAY rappelle les points suivants :

Une fiche-action est fléchée soit sur les fonds LEADER soit les fonds FEDER-OS5.

Il est rappelé que la particularité de cette nouvelle programmation est la gestion « multi fonds ».

Dans la rédaction des fiches-action, des propositions sont faites pour compléter notamment le descriptif des dépenses éligibles ou inéligibles.

S. DUCHAMP et A. DECOUTY soulignent que la proposition **d'inéligibilité concernant la « voirie et réseau divers »** notamment sur les exemples d'aires de camping-car / covoiturage, est un point à bien définir au vue des projets de notre territoire et des besoins.

La dénomination de ces propositions doit être bien choisie pour ne pas exclure le financement de certains projets.

JP. BROUSSE émet également une réserve sur **l'inéligibilité des « agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole »**.

U. LEJAY réponds que cette inéligibilité concernant les agriculteurs est une règle imposée par l'autorité de gestion et uniquement pour les fiches action LEADER et non pas FEDER-OS5.

E. CORRAL précise que cette règle est dû au fait que sur les fonds FEADER (dont fait partie LEADER) il existe des programmes spécifiques pour les agriculteurs. Il s'agit donc d'une ligne de partage.

U. LEJAY interroge les membres du CUC sur le maintien de **l'obligation d'un autofinancement à 20 %** pour la prochaine programmation.

Les membres du CUC soulignent l'importance de cet autofinancement obligatoire aussi bien pour les porteurs publics que privés.

U. LEJAY informe les membres du Comité qu'un **double plancher** minimum est imposé par l'autorité de gestion :

Double plancher de 25 000 € / 8 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € / 5 000 € d'aide FEDER / LEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montant planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.

Les membres du CUC ne souhaitent pas augmenter ces planchers.

U. LEJAY propose en revanche **des plafonds** qui sont à la discrétion des membres du CUC. Il est proposé un plafond pour chacune des fiches-action : 20 000 € pour les fonds LEADER, 50 000 € pour les fonds FEDER-OS5.

Selon une première estimation, environ 48 dossiers pourraient être soutenus sur cette nouvelle programmation sur l'ensembles des 8 fiches action thématiques et la fiche action ingénierie, en fonction des montants moyens de l'ancienne programmation.

A. DECOUTY s'interroge sur ce que représente le volume de dossiers qui auraient été éligibles sur l'ancienne réglementation de la programmation 14/20 et ne le seront plus sur la nouvelle avec ces plafonds.

U. LEJAY précise que sur la programmation actuelle, seuls 3 projets ont atteint les plafonds de 100 000€, et environ 12 dossiers sur les 104 projets sélectionnés sont au-delà des 50 000 € d'aide LEADER.

C. LASSALLE précise que le projet du souterrain d'Ornac est concerné par une attribution d'aide sur la programmation 14/20 et qu'un dernier dossier pour la phase des travaux est déposé sur la programmation 23/27, avec une demande de subvention de 85 000€ qui serait donc réduite avec un plafond à 50 000€ comme proposé aujourd'hui.

S. FOIX demande s'il est possible de définir plusieurs tranches.

U. LEJAY souligne qu'il faut être vigilant avec le phasage des projets car cela doit obligatoirement correspondre à des marchés publics différents pour être éligibles aux fonds européens.

JP LASSERRE rappelle que la nouvelle enveloppe permettra de soutenir moins de dossiers que la programmation en cours.

V. ARRESTIER propose de réaliser un recensement auprès des collectivités afin de connaître les projets structurants envisagés et permettre d'axer la stratégie de territoire en prenant en compte ces projets.

Il souligne que ces projets « phares » doivent pouvoir bénéficier de plafonds majorés et si nécessaire puissent consommer la majeure partie des enveloppes dédiées pour les actions retenues.

Pour exemple, le projet d'urgence du PAT qu'il ne sera pas possible de mener à bien avec un plafond de 50 000 € d'aide.

Egalement, pour des projets d'aménagement de voie-verte qui sont aussi conséquents que des projets voirie et qui nécessitent donc une mobilisation de fonds importante (aménagement prévu Argentat / Monceaux jusqu'à Beaulieu).

V. ARRESTIER complète par la nécessité toutefois, de fixer des plafonds par collectivité et ce afin de garantir un accès à tous les porteurs de projet.

U. LEJAY propose dans un 1^{er} temps de maintenir le plafond de 20 000 € pour les fonds LEADER et d'envisager d'augmenter celui des fonds FEDER-OS5. Une prochaine réunion de travail avec la « commission conventionnement » permettra de déterminer ce point.

2/ Grille sélection :

Une nouvelle proposition de grille est faite. Ce qui est à retenir :

- Une modification du nombre de critères de sélection : 11 critères en 2014 / 2022 ; proposition de 8 critères pour la programmation 23/27 ;
- Une notation intermédiaire possible ;
- Une réécriture de certains critères ;
- L'attribution d'une note toujours sur un total de 30 points

V. SIMBILLE propose d'organiser un groupe de travail et de tester cette nouvelle grille par 2 groupes pour vérifier si la notation reste proche ou si un écart important est à constater.

P. CHAUMEIL préconise de proposer 4 attributions possible de points pour permettre à chaque membre de définir son évaluation, avec seulement trois possibilités nous avons tendances à choisir la possibilité intermédiaire, alors qu'avec quatre possibilités nous sommes forcés à faire un choix.

C. LISSAJOUX précise que lors des groupes de travail, une analyse est faite et permet de s'interroger sur chaque attribution de points faite.

U. LEJAY note que cette question sera à évoquer et à travailler lors de la commission conventionnement d'avril prochain.

C. LACHEZE demande pourquoi la fiche-action 6 « Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature » ne reprend pas la notion d'inscription obligatoire au PDIPR pour le soutien à la création d'un chemin de randonnée ?

U. LEJAY, rappel qu'il est proposé dans un premier temps de limiter au maximum les principes de sélection ou d'admissibilité mais que si celui-ci est souhaité par les membres du CUC, nous avons la possibilité de la conserver.

Des membres du CUC ne préconisent pas de retenir l'obligation de l'inscription au PDIPR car des chemins de randonnée thématique par exemple peuvent ne pas en faire partie et pourtant il serait intéressant de pouvoir les soutenir.

C. LACHEZE questionne aussi la disparition du principe relatif à la saisonnalité et l'ouverture en basse saison pour les projets en lien avec la fiche-action 7 « Soutenir les projets culturels innovants ».

U. LEJAY informe que les principes de sélection du programme 14/22 rédigés de cette manière « Les opérations éligibles doivent être en priorité en basse et moyenne saison touristique », ne peuvent pas être réutilisés tel quel par manque d'objectivité. Soit nous retenons les projets touristiques ouverts en basse saison et pas les autres soit nous retenons l'ensemble des projets. Le principe de priorisation n'est pas possible.

3/ Règlement intérieur :

Ce qui est à retenir :

- La reprise des deux collèges,
- Des représentants du Conseil Départemental et de l'Office de Tourisme pour le collège public
- Les membres du collège public sont désignés par leur structure qui délibère,
- Les membres du collège privé : un appel à volontaires, après consultation des membres actuels, sera fait.

Sur la rédaction en générale :

- Perte de qualité de membre votant : en cas d'absences non excusées et successives (3) au comité de programmation,
- Actuellement, la Région négocie avec l'Europe, ainsi la condition du double quorum ne sera peut-être pas renouvelée,
- Formaliser la composition du groupe de travail
- Scénarios envisagés pour recourir à une consultation écrite
- Nécessité de la diffusion des fiches projets pour l'attribution
- Gestion des conflits d'intérêt : mise en place souhaitée pour le 1^{er} CUC de la programmation 23/27, en septembre prochain.

8. Questions diverses

Agenda :

- Lundi 24 Avril 2023 : Commission de travail sur la nouvelle programmation 23/27 ouverte à l'ensemble des membres en plus des membres de cette commission de conventionnement.
- 2 Comités Unique de Concertation le 20 Juin 2023 et le 25 Septembre 2023 après-midi avec 1 groupe de travail prévu le 04 Septembre 2023.

Evaluation et communication programmation 14/22 :

Règlementairement une évaluation finale doit être réalisée. U. LEJAY propose aux membres du CUC de mettre à jour l'évaluation intermédiaire qui a été réalisé en 2021 en actualisant les chiffres.

Communication lancement programmation 23/27 :

U. LEJAY propose qu'un flyer ou un dépliant regroupant la liste des projets soutenus tout le long de la programmation ainsi qu'une représentation cartographique soit réalisée pour communiquer sur la programmation. Egalement, une communication via le futur site Internet du PETR sera faite.

Il est envisagé courant septembre octobre prochain de présenter ce qu'est le programme LEADER et de lancer une communication sur les nouveaux fonds pour la programmation 2023/2027.

Le Président lève la séance à 16h40.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU :

- CR 18/11/2022 – version 2
- Diaporama de la réunion
- État de la maquette financière

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne,
Le

Jean-Pierre LASERRE,
Président du GAL Vallée de la
Dordogne Corrézienne